



En tant que **PARTICULIERS**,  
puis-je me former ?

**Prévention et Secours Civique**  
de niveau 1 (PSC1)

La formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.



**7 heures** de face à face pédagogique maximum **10 participants** / formateur



**Aucun pré-requis** nécessaire.  
Formation accessible **dès 10 ans**.



**Un certificat de compétences** est délivré, reconnu par les services de l'Etat.



*Dans le cadre d'une formation continue, vous pouvez réaliser une remise à niveau (4h).*



Pour connaître nos tarifs ou pour plus d'informations, n'hésitez pas !

[www.unions-pompiers.fr](http://www.unions-pompiers.fr)  
> **UDSP 71**

**CONTACTS**



**Thibaut KIEFFER**  
formateur permanent  
[formation@pompiers71.com](mailto:formation@pompiers71.com)  
06.83.21.74.09



[secretariat@pompiers71.com](mailto:secretariat@pompiers71.com)  
09.61.49.14.24  
(9h-12h / 14h-17h)  
[www.pompiers71.com](http://www.pompiers71.com)



nos formations secourisme sont certifiées

**Qualiopi**  
processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**BROCHURE DE  
FORMATION**



### Sauvetage Secouriste du Travail (SST)

*Les bases de prévention en entreprise alliés aux gestes de secours pour intervenir en cas d'accident sur son lieu de travail*

*Un recyclage tous les 24 mois pour actualiser les compétences*



### Secours d'urgence sur la petite enfance

*Pour le personnel de structures d'accueil pour enfants et nourrissons.*

### Gestes Qui Sauvent (GQS)

*Pour tout le personnel, 2 heures pour une première approche en secourisme.*

### Premiers Secours en Equipe de niveau 1 & 2 (PSE)

*Pour du personnel avec du matériel secourisme : brancard, sac de premiers secours, ...*



### Manipulation d'extincteurs

*Pour tout le personnel, cette formation permet d'acquérir les bons réflexes en cas de départ de feu.*



### Equipiers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e Intervention (EPI / ESI)



*Apport de connaissances sur le feu, les moyens de lutte contre l'incendie, l'évacuation. Mise en situation pratique.*

### Exercice d'évacuation

*Différents scénarios possibles : utilisation de fumées, mise en place d'une victime, ...*

*Par la suite, vous aurez à disposition un rapport d'exercice avec des axes d'améliorations.*



**L'article R.4227-39 du Code du Travail précise qu'un exercice doit être prévu tous les 6 mois.**